

Pièces à fournir pour une inscription/réinscription en thèse à l'école doctorale Carnot Pasteur

	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année et au-delà	
Cas général	Demande d'autorisation d'inscription				
	Justificatif de financement le cas échéant (bourse, activité salariée, contrat doctoral, lettre de l'ANRT pour une CIFRE...)				
	Règlement des droits d'inscription (Annexe 1)				
	Attestation de paiement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus				
	Convention individuelle de formation				
	Charte des thèses				
	Formulaire RGPD				
	Descriptif du projet de thèse (1 page)				
	Diplôme de Master 2 + relevé de notes OU demande de dispense de Master				
	Formulaire d'autorisation d'utilisation du courriel				
	Copie de la pièce d'identité				
	Photo d'identité (à déposer dans ADUM)				
		Descriptif de l'avancement de la thèse (entre 3 et 10 pages décrivant l'état de votre recherche et incluant la liste de vos publications et présentations issues des travaux)			
		Attestions des formations suivies pendant l'année			
	Constitution du CST (si non fourni en 1ère année)	Rapport CST (si non fourni en 2ème année)	Demande de prolongation de thèse au-delà de la 3 ^{ème} année		
			Rapport CST		
Pièces complémentaires					
Doctorant en cotutelle	Certificat de scolarité de l'université partenaire si une inscription y est déjà effective				
Doctorants étrangers	Copie de la carte de séjour ou du récépissé de demande de carte de séjour ou de la carte de réfugié politique en cours de validité				
Doctorant venant d'une autre Université		Formulaire de transfert			

Annexe 1 : Règlement des droits d'inscription

1. Modalités de paiement :

Pour le site de Dijon

- Paiement par chèque bancaire, à l'ordre de « Régisseur de recettes – Service Recherche »

- Paiement par carte de crédit :

Pour les candidats déjà inscrits à l'uB en 2019-2020 uniquement : paiement en ligne possible en 3 fois du 2 septembre au 10 octobre,

Pour tous : paiement en ligne en 1 fois du 2 septembre au 31 octobre.

Pour le site de Besançon

- Paiement par chèque bancaire, à l'ordre de « Agent comptable Université de Franche-Comté »

- Paiement par carte de crédit :

Pour les candidats déjà inscrits à l'UFC en 2019-2020 uniquement : paiement en ligne possible en 3 fois du 2 septembre au 10 octobre,

Pour tous : paiement en ligne en 1 fois du 2 septembre au 8 novembre.

- Paiement par virement bancaire à l'agence comptable :

Le RIB de l'agence comptable (UFC) sera transmis au candidat, une fois le virement effectué, le candidat doit transmettre un justificatif de ce virement.

2. Montant :

Le montant des droits d'inscription s'élève à 380 €.